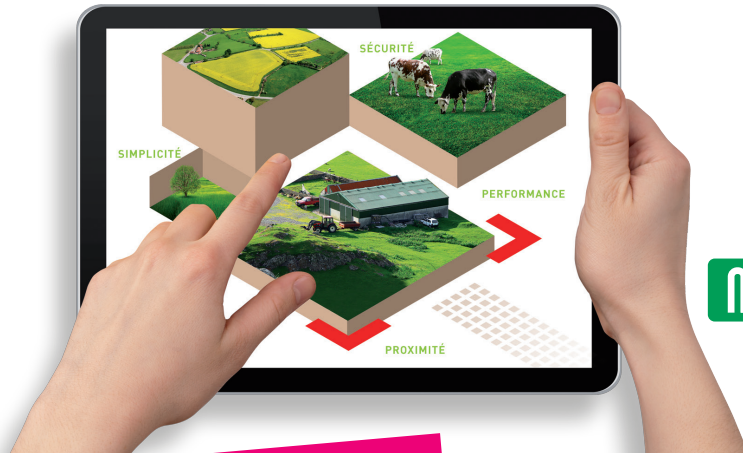


Formation

Mes parcelles : optimiser votre assolement 2016/2017



Mes Maîtriser l'outil parcelles

Jeudi 6 octobre 2016
La Maison des Agriculteurs - LE MANS
9h30 - 17h30 (7h)

Formateur : Suzelle VANNIER
conseillère environnement AS CEFIGA

Public : formation réservée aux utilisateurs de mes parcelles souhaitant se perfectionner à l'outil «mes parcelles» pour mieux valoriser ses enregistrements

Frais de participation :
35 €^{ttc}/jour/exploitation (repas non compris)
Formation ouvrant au crédit d'impôt formation
Session limitée à 9 participants

Programme :

- **Faire le point** sur les enregistrements et le bilan de la campagne passée
- **Valoriser** les outils d'aide à la vérification
- **Utiliser les états de synthèse comme outil de gestion :** quantités prévues et réalisées des fertilisants, synthèse des intrants et phytosanitaires par culture, indicateurs économiques (stocks et achats) de fin de campagne culturale
- **Actualités et nouveautés environnementales**
- **Préparation de l'assolement 2016-2017**

RESPONSABLE DE STAGE : Maria Chevallier - RENSEIGNEMENTS : Anne Desormière 02 43 43 68 66

■ INSCRIPTION FORMATION «MES PARCELLES - 06 OCTOBRE 2016» ■

à retourner au plus tard le lundi 26 septembre 2016 à : ADIAC - La Maison des Agriculteurs - 9 rue Grémillon - 72013 Le Mans Cedex 2 - Tél. 02 43 43 68 66 - Email : anne.desormiere@plus.agri72.com

Nom et prénom : Dénomination de l'exploitation :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél : E-mail :@.....

Nombre de participant(s) : Date de naissance :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ACTIVITÉ FORMATION

*Frais de formation : prix établi pour les contributeurs VIVEA à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA, et sous réserve de l'accord de financement VIVEA. Pour les non contributeurs VIVEA ou salariés d'exploitation agricole, nous consulter.

Nous, Organisme de Formation, nous nous engageons à :

- vous adresser une confirmation de votre inscription au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- vous avertir au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation (sauf cas de force majeure)
- ouvrir la formation sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires indiqué dans la plaquette de présentation du stage

Vous, stagiaire, vous vous engagez à :

- nous avertir au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation de votre part (sauf en cas de force majeure)
- nous adresser le règlement du stage au plus tard le jour de la formation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

L' Organisme de Formation
ADIAC - Maria CHEVALLIER
Responsable Formation

A.D.I.A.C.
La Maison des Agriculteurs
9 rue Grémillon
72013 Le Mans Cedex 2
Tél. 02 43 43 68 66 - Fax 02 72 68 98 30

Le stagiaire
Nom et prénom

Le

ADIAC, Association pour le développement, l'information, l'assistance et le conseil au Monde rural (N° organisme de formation 52720060072) :
La Maison des agriculteurs - 9 rue Jean Grémillon 72 013 LE MANS CEDEX 2 - Tél. : 02 43 43 68 68 - Fax : 02 72 68 98 30 - www.agri72.fr